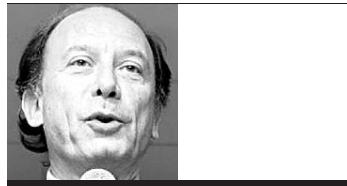


# Accord UBS: la Suisse va-t-elle se laisser humilier?

**Michel Halpérin**, avocat à Genève, estime que la Suisse perdra son honneur et sa crédibilité si l'Assemblée fédérale choisit de ratifier le traité signé entre la Confédération et les Etats-Unis, lequel prévoit la transmission au fisc américain de 4450 clients d'UBS non déclarés



D'ici à une quinzaine de jours, les Chambres fédérales feront peut-être des Suisses, aux yeux de l'histoire, un peuple sans honneur.

Il y a un an, pour éviter les suites d'une procédure pénale aux Etats-Unis, UBS s'est engagée à livrer aux autorités américaines les noms et maintes autres informations relatives à quelque 4500 de ses clients. Bien que quelques mois plus tôt, et sans formalité, UBS ait déjà transmis 250 noms, il lui est apparu qu'elle avait besoin, pour cette entreprise plus ample, de l'appui de la Confédération.

Doù la participation de cette dernière à l'accord conclu avec les Etats-Unis. Le Conseil fédéral, sans doute conscient de la lourdeur de la tâche, a voulu prendre sur lui la responsabilité de signer cet accord. Ce faisant, il pensait immuniser la banque contre le reproche, susceptible de lui être adressé ultérieurement par sa clientèle, d'avoir commis une infraction au droit suisse. Les

juges du Tribunal administratif fédéral ont, avec raison, rappelé que pareil accord était un traité international et ne pouvait engager notre Etat que s'il était ratifié par le législatif.

Doù l'obligation pour l'Assemblée fédérale de se prononcer à son tour.

Depuis, nos parlementaires sont sous pression. Il n'y a de jour sans qu'ils reçoivent courriers ou téléphones des partisans de cet accord. La Chambre de commerce Suisse - Etats-Unis, les représentants d'entreprises multinationales en Suisse, ceux des milieux diplomatiques suisses et étrangers, sans oublier économistes, elle-même tenaillée par des industriels et autres exportateurs. Tous s'inquiètent des conséquences d'un refus de la ratification qui serait, croient-ils, perçu par le gouvernement des Etats-Unis comme une violation des engagements pris par la Suisse.

Les Chambres fédérales devront ainsi assumer la responsabilité d'entériner ce traité dont probablement aucun de leurs membres ne veut, mais qu'ils n'oseront refuser par crainte des représailles.

Lorsqu'en 1938, les premiers ministres français et anglais revinrent de Munich où ils venaient d'abandonner la Tchéco-

slovaquie à Hitler, Churchill s'exclama: «Vous avez sacrifié l'honneur pour sauver la paix; vous avez le déshonneur et vous aurez la guerre.»

Toute comparaison avec la période qui a immédiatement précédé la Deuxième Guerre mondiale serait abusive. Si les Etats industriels sont aujourd'hui en conflit, il ne s'agit que d'une guerre économique et personne ne menace la Suisse

*Ne vaudrait-il pas mieux prendre le risque de l'orage s'il est inévitable, mais sans le déshonneur?*

d'une invasion militaire. Quant aux Etats-Unis d'aujourd'hui, ils ne sont pas, tant s'en faut, l'Allemagne d'alors. Il est dès lors légitime de s'interroger sur la question de savoir de quoi nous avons peur.

Soit l'on considère, comme moi, que les Etats-Unis sont un pays démocratique et respectueux du droit; ils savent bien alors qu'un traité qui n'est pas ratifié par un parlement n'engage pas le pays dont le gouvernement seul l'a signé. Un refus de

l'Assemblée fédérale ne saurait par conséquent constituer à leurs yeux une violation de l'accord, tout au plus un désaveu de nos négociateurs. Il en découlerait logiquement l'ouverture d'autres pourparlers. Mais il serait inimaginable, pour un pays démocratique et respectueux du droit, de s'engager dans une série de représailles contre un autre Etat démocratique et respectueux du droit, de surcroît au mépris des conventions qui régissent le commerce international et auxquelles les Etats-Unis comme la Suisse sont parties.

Et si vraiment l'empire américain faisait sentir à la petite Suisse tout le poids de son immense courroux, serions-nous encore dans une situation qui nous permettrait d'éviter la guerre au prix du déshonneur? Car si les Etats-Unis étaient déterminés à obtenir par tous les moyens la satisfaction de toutes leurs exigences, une fois la première satisfaite, il en viendrait une deuxième, puis une troisième auxquelles il faudrait aussi céder, d'abord par conviction, puis par habitude.

Ne vaudrait-il pas mieux alors faire face à cette éventualité avec détermination, sérénité et courage, prendre le risque de l'orage s'il est inévitable, mais sans le

déshonneur plutôt que celui d'avoir échoué sur les deux fronts?

Ce qui est demandé aujourd'hui à l'Assemblée fédérale est insupportable pour notre pays. Il ne s'agit pas seulement d'abandonner à leur sort des Américains dont certains sont peut-être en délicatesse avec leur fisc. Bien des personnes que toucherait cette entreprise de délation institutionnalisée ne sont pas même américaines. Un grand nombre n'y ont (ou n'y ont eu, car une sérieuse proportion d'entre elles ont interrompu leurs relations avec UBS depuis quelques mois, voire quelques années) que des dépôts modestes. Et toutes ont fait confiance. D'abord à la banque à qui elles ont remis une part de leur patrimoine. Ensuite, à notre système légal qui affichait, et qui affiche toujours, la si importante distinction pour les Suisses entre la soustraction et la fraude fiscale. Sur ce fondement, toutes ont cru légitimement en la détermination affichée par les Suisses, hier comme aujourd'hui, de préserver la sphère privée, non dans l'intérêt de possibles tricheurs, mais dans celui du bon fonctionnement de notre Etat où l'administration est au service des citoyens et non l'inverse.

Dans ces conditions, les

clients de nos banques, Suisses, Américains ou autres, étaient en droit de compter sur notre stabilité et sur la protection légale que cela leur conférerait.

En ratifiant le traité, la Suisse dévoilerait un visage jusqu'ici inconnu: non celui de la peur et des accommodements qu'elle suggère, mais celui de la lâcheté et des trahisons qu'elle entraîne. Elle satisferait ce faisant les appétits de certains gouvernements, mais elle décevrait profondément les peuples du monde qui voient dans la Confédération un exemple de démocratie et une source d'espoir.

Moralement, notre pays ne se remettrait pas d'une telle humiliation. Economiquement, ce dont il aurait voulu se protéger l'accablerait bientôt; qui pourrait encore se fier au monde des affaires en Suisse, sur quelque point que ce soit, si, sur une question de principe d'une telle envergure, elle avait accepté d'être déshonorée?

Difficile dilemme pour les Chambres fédérales? Peut-être pas tant que cela. Il suffit de préférer les principes et le long terme et de tourner le dos à la crainte et à l'intérêt immédiat. C'est précisément cela que la Suisse savait faire jusqu'ici et qui lui a valu sa flatteuse réputation et son honneur national.

## Soucions-nous des secondos musulmans plutôt que de la burqa

**Mallory Schneuwly Purdie**, docteure en sociologie des religions et cofondatrice du Groupe de recherche sur l'islam en Suisse, estime inutile et hors de propos de bannir le voile intégral



Depuis peu, le débat sur le port de la burqa a détrôné celui sur la construction de minarets. Les partisans d'une interdiction du voile intégral mobilisent différentes argumentations: les uns mettent l'accent sur l'exercice des droits et des devoirs religieux. Faux débat, mais bon prétexte pour contester la visibilité de la religion dans l'espace public.

D'autres parlent d'un signe d'oppression de l'homme sur la femme. Un bon point, mais uniquement en ce qui concerne les droits individuels de la femme et de son égalité vis-à-vis de l'homme. Mais il est inutile d'interdire le port du voile intégral en Suisse pour protéger et défendre les droits des femmes.

Un troisième type d'argumentation s'inspire cette fois de la décision du Tribunal fédéral concernant les dispenses de piscine accordées à de jeunes musulmanes: le droit à l'intégration des musulmanes doit primer sur leur liberté de conscience et de croyance (cf. les propos d'Ulrich Schlüer, *Le Temps* du 8.05.2010). Une déclaration qui aborde selon moi la vraie question: celle de l'intégration des musulmans dans la société et de l'islam dans le pluralisme religieux en Suisse.

Dans le contexte sécuritaire actuel, la suspicion est de mise et il est évident que le port d'un voile intégral constitue un obstacle à l'intégration. Cela dit, réduire les difficultés d'intégration des populations musulmanes au

port du voile intégral de certaines femmes est une mystification qui sert peut-être à détourner l'attention de vrais problèmes de société que rencontre la Suisse, tel que l'intégration des secondos musulmans. Le modèle suisse d'intégration est longtemps passé par le travail. Or, ce modèle laisse aujourd'hui apparaître des failles, étant donné qu'il ne s'agit plus d'intégrer des travailleurs, mais des adolescents et jeunes adultes. Il est connu que de nombreux jeunes issus de l'immigration musulmane connaissent aujourd'hui des difficultés scolaires et qu'ils souffrent de discrimination à l'embauche. De tels aspects devraient, à mon sens,

*Interdire la burqa favorisera-t-il l'apprentissage des langues nationales?*

être plus sérieusement pris en compte, car ils peuvent conduire à des formes de délinquance juvénile, voire de criminalité. Tacitement, on attend ainsi désormais que l'école intègre les immigrés. Mais ses moyens sont limités et les écoliers étrangers ne bénéficient souvent pas d'un accompagnement scolaire approprié à la maison.

La réforme visant à une harmonisation du système scolaire suisse en pose les jalons. L'introduction de deux années d'école infantile obligatoire dès l'âge de 4 ans permettra aux enfants issus de l'immigration de mieux maîtriser une langue nationale avant de débiter l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Ces deux premières années d'école per-

mettront aussi aux parents de se familiariser avec le système scolaire suisse.

Sur le plus long terme, pour quoi ne pas penser des structures parascolaires de devoirs surveillés dans lesquelles les écoliers pourraient bénéficier d'un véritable suivi? Car il est difficile pour des parents ne maîtrisant que peu le français d'aiguiller et épauler leurs enfants judicieusement. La réussite scolaire est la première étape d'une intégration. La formation professionnelle et l'insertion dans le monde du travail en dépendent largement.

Par ailleurs, j'aimerais ajouter que l'intégration n'est pas que le problème des étrangers. Elle concerne aussi les Suisses. En effet, le chômage des jeunes, qu'ils soient d'origine immigrée ou non, favorise l'émergence de la délinquance ou d'une criminalité dont Suisses et étrangers pâtissent. La littérature en criminologie montre que des hommes âgés de 18 à 25 ans ayant un faible niveau de formation et en situation professionnelle précaire sont la tranche de la population la plus encline à commettre des délits.

Si l'on retiendra ici que l'appartenance religieuse n'est pas un facteur déterminant dans la trajectoire infractionnelle, on regrettera que ces caractéristiques désignent néanmoins une partie des secondos musulmans et que l'amalgame devient facile. Dès lors se pose une véritable question de société: doit-on continuer à légiférer sur des signes, certes ostentatoires, de l'islam dans l'espace public? Ou devrions-nous réfléchir à la question des liens entre intégration et dangerosité sociale?

Cessons de parler de burqa, de niqab et plus largement du foulard des musulmanes et parlons

ouvertement d'intégration. Le voile intégral exprime la non-intégration, d'accord. Mais il n'est qu'un prétexte pour aborder, sans en parler, les enjeux de l'intégration de l'islam et des musulmans en Suisse. Les crises successives concernant l'islam expriment, à mon sens, des défaillances du modèle suisse d'intégration et contribuent à détourner l'attention du grand public des réelles crises que traverse notre pays tant sur le plan international que national. La sur-médiatisation et la politisation d'enjeux tels que la construction de minarets ou du port du voile intégral ont pour effet d'estomper les problèmes d'intégration des secondos musulmans et occulte un débat de fond sur des questions de société.

Le voile intégral est incompatible avec une intégration en Suisse. Toujours d'accord. Mais l'interdire favorisera-t-il l'apprentissage des langues nationales? L'interdire enrayera-t-il une discrimination à l'embauche? L'interdire contribuera-t-il à la sécurité intérieure du pays? Je ne crois pas. Interdire n'intègre pas. Interdire exclut. Qu'on le veuille ou non, qu'on l'aime ou pas, la Suisse est aujourd'hui une société pluriculturelle. Il est temps de cesser de se battre contre cette réalité et de commencer à (re)penser notre multiculturalisme en termes constructifs plutôt qu'en termes de restriction des libertés individuelles. Un constat qui s'applique tant aux populations issues de l'immigration qu'aux Suisses.

TOUS LES DÉBATS, ANALYSES ET CHRONIQUES  
SUR INTERNET  
[www.letemps.ch/opinions](http://www.letemps.ch/opinions)

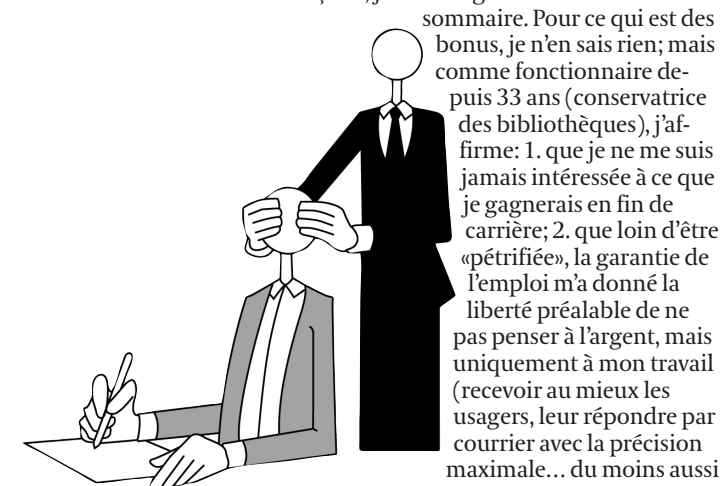
## Vous et nous

### Vous écrivez

### Qu'importe le gain

**Dominique Gerin, Paris**

«D'un côté, les bonus exagérés stérilisent le talent, de l'autre, le statut de fonctionnaire qui permet de savoir ce qui sera gagné dans 35 ans a quelque chose de pétifiant», assène Claudio Chiacchiarri (LT du 28.05). Lectrice française, je m'insurge contre cette assertion



sommaire. Pour ce qui est des bonus, je n'en sais rien; mais comme fonctionnaire depuis 33 ans (conservatrice des bibliothèques), j'affirme: 1. que je ne me suis jamais intéressée à ce que je gagnerais en fin de carrière; 2. que loin d'être «pétifiée», la garantie de l'emploi m'a donné la liberté préalable de ne pas penser à l'argent, mais uniquement à mon travail (recevoir au mieux les usagers, leur répondre par courrier avec la précision maximale... du moins aussi

longtemps que l'administration – les «brasseurs de vents» – ne nous a pas enjoint de fournir des batteries de chiffres témoignant de notre «productivité»). Si je prends aujourd'hui ma retraite, à 60 ans, alors que je n'ai pas toutes mes annuités, c'est pour échapper à ce New Public Management, application stérile, voire imbécile, de règles administratives qui ont pour seul résultat d'empêcher les gens de métier d'exercer leur métier: c'est pour moi le seul moyen d'achever les travaux scientifiques pour lesquels j'ai été recrutée, et que l'alimentation des batteries d'indicateurs – vocabulaire de flics! – depuis une quinzaine d'années m'empêche de mener à bien. Si «pétification» il y a, c'est celle de nos «élites» administratives.

### Et le secret médical?

**Sandra Fatio, Genève**

En tant que médecin, je tiens à réagir à la publication d'une dépêche de l'ATS sur votre site internet, qui reprend un article de l'hebdomadaire français *L'Express*, concernant la révélation des données médicales de Johnny Hallyday. Je trouve tout à fait scandaleux qu'aucun journal n'ait le courage de critiquer de telles révélations et ne fasse que publier une dépêche sans aucun commentaire. Où est passé le droit au secret médical? Un peuple n'a donc pas le droit de garder certaines données secrètes comme M. Tout-le-monde? Aujourd'hui, alors que nos assurances maladie empiètent de plus en plus sur le secret médical de tout un chacun, dans le plus grand silence, sauf quand tout à coup on est personnellement concerné, je trouve ignoble que l'on considère comme du journalisme d'investigation la lecture et la révélation d'un dossier médical. J'attendais un peu plus d'esprit critique de votre part.